



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mars 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 mars 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et me référant à diverses contrevérités et allégations proférées à l'encontre du programme nucléaire pacifique de la République islamique d'Iran par certains membres du Conseil de sécurité, en particulier les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la France, à la 6090^e séance du Conseil, le 10 mars 2009, je tiens à déclarer ce qui suit :

La République islamique d'Iran a toujours été un modèle de respect du régime instauré par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et un membre engagé de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et le caractère pacifique du programme nucléaire iranien a été confirmé par les réalités sur le terrain ainsi que dans les divers rapports de l'AIEA dans lesquels il est souligné notamment que « l'Agence a été en mesure de continuer à vérifier le non-détournement de matières nucléaires déclarées en Iran ». En outre, le Directeur général de l'AIEA a rappelé avec insistance, dans plusieurs de ses déclarations, que rien ne prouvait que les activités d'enrichissement d'uranium de l'Iran soient destinées à l'exécution d'un programme nucléaire à des fins militaires.

Qui plus est, dans le droit-fil de sa coopération étendue et déterminée avec l'AIEA, la République islamique d'Iran a non seulement permis à l'Agence d'effectuer des milliers de journées de travail d'inspection dans ses installations nucléaires; elle a également conclu avec l'Agence et mis en œuvre, avec le plus grand sérieux, un plan de travail qui a permis de régler les questions en suspens et de clore les dossiers correspondants. Les rapports de l'AIEA, y compris les derniers en date, attestent sans ambages la nature exclusivement pacifique que revêt depuis toujours le programme nucléaire de la République islamique d'Iran. Ces rapports révèlent également que l'Iran est pleinement résolu à honorer ses engagements internationaux en ce qui concerne son programme nucléaire pacifique et coopère avec l'Agence en toute transparence en assumant ses responsabilités. La coopération de l'Iran avec l'AIEA va bien au-delà de ses engagements conventionnels, fait important dont témoigne l'Agence dans son dernier rapport où elle signale que depuis mars 2007, 21 inspections inopinées ont été effectuées dans l'installation d'enrichissement de combustible. Dans ses rapports, l'Agence a également confirmé à plusieurs reprises que les déclarations de l'Iran étaient corroborées par d'autres informations dont l'Agence disposait.



En réglant, d'une part, les six dernières questions en suspens conformément au plan de travail convenu, et, d'autre part, en effectuant ses activités actuelles sous la surveillance rigoureuse et continue de l'AIEA, en application du statut de l'Agence, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties généralisées, la République islamique d'Iran a calmé toute inquiétude ou levé toute ambiguïté que ses activités nucléaires pacifiques passées et présentes pourraient susciter; par conséquent, les contrevérités et allégations proférées contre le programme nucléaire pacifique de mon pays, y compris celles exprimées à la séance du Conseil de ce jour, sont dénuées de tout fondement.

La République islamique d'Iran a pris diverses mesures pour apaiser toute crainte éventuelle sur la question et souligné, à d'incessantes reprises, qu'elle appuyait la tenue de négociations sérieuses, sensées et non assorties de conditions.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Eshagh **Al Habib**
